



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E211449

VALABLE JUSQU'AU 21/09/2026

ÉDITÉ LE

10/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/01/2021

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/02/2021

3 000

Raison sociale : TEDESCO GFR

1 RUE DE L ALOUETTE
68500 GUEBWILLER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 894 202 324 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4732288-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 168166758 B - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 168166758 B - MCE - 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 06 24 12 75 27

Portable : 06 24 12 75 27

Fax :

Site Internet :

E-mail : tedescogfr@gmail.com

Responsabilité légale :

TEDESCO ROCCO DIRECTEUR GÉNÉRAL / TEDESCO FEDERICO DIRECTEUR
GÉNÉRAL / TEDESCO GIUSEPP PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	26/02/2026
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/09/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/07/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	22/09/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/09/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2026
o Ventilation mécanique	22/09/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.